



## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL DU 02 SEPTEMBRE 2022

Le deux septembre deux-mille-vingt-deux à vingt-et-une heures, le Conseil Municipal de la Commune de GEAY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur BERNARD Jean-Marc, Maire.

**PRESENTS :** BERNARD Jean-Marc, RENAULT Sylvie, CHAUVÉ Frédéric, BAIN Caroline, MORIN Mélanie, QUINTY Tony et ROTUREAU Annie.

**ABSENTS / EXCUSES :** VINCENT Sylvia, ROY Nicolas, BROSSILLON Michel, CLOCHARD Anthony

**POUVOIRS :** ROY Nicolas à ROTUREAU Annie

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Monsieur Tony QUINTY est désigné conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Nombre de Conseillers Municipaux	:	11
Nombre de Conseillers Municipaux présents	:	07
Nombre de pouvoirs	:	01
Nombre d'absent	:	04

Date de l'avis de convocation et de son affichage : **26 AOUT 2022**

---

**Constatant que le quorum de l'Assemblée est atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.**

---

**N° 2022-0035**

**LOCATIF- 19 BIS ROUTE DE THOUARS- CAUTION**

**RAPPORTEUR :** M. le Maire

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal, que dernier locataire du 19bis route de Thouars a quitté le logement au mois de Juillet. L'état des lieux de sortie a été réalisé le 11 juillet 2022. A cette date, il est constaté en présence du locataire, le mauvais état du logement : pour des raisons économiques, le locataire a décidé de couper le chauffage et la VMC. Sans aucune aération, l'humidité s'est accumulée créant l'apparition de champignons sur certaines cloisons.

Pour la remise en état du logement, il a fallu faire intervenir une entreprise de nettoyage et une entreprise spécialisée dans le traitement de la protection de l'habitat pour lutter contre l'apparition de champignons.

- ATOUT SERVICES : 299.18€
- SAPA : 550.00€

La remise en état s'élève à 849.18€.

M. le Maire propose aux conseillers municipaux de conserver la caution du locataire d'un montant de 350.00€ pour couvrir une partie des frais.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal de Geay DECIDE :

- De conserver la caution de 350.00€ du locataire du 19bis rte de Thouars,
- De donner délégation à M. Le Maire pour signer les documents relatifs à cette affaire.

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Cré'Actives 2022** : Visionnage du film de présentation de la commune, organisation du jeudi et vendredi pour l'installation, planning buvette, organisation pour le rangement du dimanche soir.

**Sécurisation du centre-bourg** : organisation d'une réunion publique à prévoir dans les mois à venir.

**Association des anciens combattants** : Création d'une nouvelle association. Une réunion publique se tiendra le samedi 01 octobre, à 10h30, à la Mairie pour lecture des statuts et élections du bureau.

**Un hommage est rendu à Maxime LEVAVASSEUR, décédé le 05/08/2022, à 23 ans, sur notre commune suite à un accident de moto.**

La séance est levée à 21H56.

M. le Maire,  
Jean-Marc BERNARD

Le secrétaire de séance,  
Tony QUINTY